



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 6 NOVEMBRE 2018**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, le mardi 6 novembre 2018 à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents à l'ouverture de la séance:

Madame Solange Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Sont également présentes :

Madame Annie Chapados, directrice intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie
Madame Karen Loko, greffière

Est absent :

Monsieur Hébert Huard, conseiller

Madame Nathalie Castilloux, conseillère, absente à l'ouverture de la séance, arrive à 19h18.

2018-11-297

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h11 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2018-11-298

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2018-11-299

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 415 000\$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018
6. Adjudication de la soumission pour l'émission de billets
7. Projet du bar rayé – mise à jour de la part assumée par la Ville

8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Romeo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Aucun

2018-11-300

5. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 415 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Paspébiac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 415 000 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|--------------------------------|------------------------------|
| 2007-299 | 260 600 \$ |
| 2012-372 | 154 400 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2007-299 et 2012-372, la Ville de Paspébiac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|--------------|------------------|--|
| 2019. | 29 700 \$ | |
| 2020. | 30 800 \$ | |
| 2021. | 31 900 \$ | |
| 2022. | 33 200 \$ | |

| | | |
|--------------|-------------------|--------------------------|
| 2023. | 34 500 \$ | (à payer en 2023) |
| 2023. | 254 900 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2007-299 et 2012-372 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2018-11-301

6. ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------|
| Date d'ouverture : | 6 novembre 2018 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 3 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Taux de coupon d'intérêt moyen : | 3,3351 % |
| Montant : | 415 000 \$ | Date d'émission : | 14 novembre 2018 |

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2018, au montant de 415 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 29 700 \$ | 2,60000 % | 2019 |
| 30 800 \$ | 2,90000 % | 2020 |
| 31 900 \$ | 3,05000 % | 2021 |
| 33 200 \$ | 3,20000 % | 2022 |
| 289 400 \$ | 3,40000 % | 2023 |

Prix : 98,30800

Coût réel : 3,76948 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 29 700 \$ | 3,85000 % | 2019 |
| 30 800 \$ | 3,85000 % | 2020 |
| 31 900 \$ | 3,85000 % | 2021 |
| 33 200 \$ | 3,85000 % | 2022 |
| 289 400 \$ | 3,85000 % | 2023 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,85000 %

3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEEN

| | | |
|------------|-----------|------|
| 29 700 \$ | 3,97000 % | 2019 |
| 30 800 \$ | 3,97000 % | 2020 |
| 31 900 \$ | 3,97000 % | 2021 |
| 33 200 \$ | 3,97000 % | 2022 |
| 289 400 \$ | 3,97000 % | 2023 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,97000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Paspébiac accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2018 au montant de 415 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2007-299 et 2012-372. Ces billets sont émis au prix de 98,30800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2018-11-302

7. PROJET DU BAR RAYÉ - OCTROI DE CONTRATS

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a soumis une demande d'aide financière au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (ci-après « le Ministre ») dans le cadre du Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé au sud de la Gaspésie;

ATTENDU QUE la demande de la Ville a été acceptée par le Ministre;

ATTENDU QU'en juin 2018, la Ville a signé une entente avec le Ministre ayant pour objet l'octroi d'une aide financière de 37 500\$ pour la réalisation de son projet;

ATTENDU QUE la Ville a déjà reçu une partie de la subvention;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le coût total du projet n'excède pas la somme de 56 000\$ incluant les honoraires d'Option aménagement qui s'élèvent à 6 000\$.

Monsieur le maire Régent Bastien appelle le vote sur cette proposition :

Votent en faveur de cette proposition : Nathalie Castilloux, Henri Alain, Romeo Briand.

Votent contre cette proposition : Solange Castilloux, Florian Duchesneau.

8. AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune

2018-11-303

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux que la séance soit levée.
Il est 20h10.

M. Régent Bastien, maire

Mme Karen Loko, greffière